

# Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 9 mai 2019, à Lausanne

---

## Ouverture – Allocutions de bienvenue

Beat Santschi, président central de l'USDAM  
Daniel Spörri, membre du comité de la section vaudoise

Orateurs : Pierre-Yves Maillard, président de l'USS  
Noémie L. Robidas, Directrice générale de l'HEMU

## Ordre du jour :

### 1. Désignation de deux scrutateurs /scrutatrices

### 2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 22 mai 2018

### 3. Approbation des rapports d'activité

### 4. Rapports comptables USDAM

Commentaire sur les comptes annuels 2018 de la caisse centrale  
Comptes annuels 2018 de la caisse centrale  
Comptes annuels 2018 de la caisse de décès  
Comptes annuels 2018 du fonds de solidarité  
Rapport des vérificateurs 2018

#### Rapports comptables Fondation USDAM (pour information)

Comptes annuels 2018  
Rapport des vérificateurs 2018

### 5. Rapport de la commission de gestion

### 6. Décharge accordée au Comité central et à la Secrétaire centrale

### 7. Requêtes

aucune

### 8. Nominations – renouvellement des instances 2019/2020

### 9. Budget 2019

Commentaire sur le budget 2019 de la caisse centrale  
Budget 2019 de la caisse centrale

### 10. Règlement des frais et de rémunération

### 11. Good Governance

Adoption des lignes directrices

### 12. Compte-rendu de la requête de l'AD 2018

### 13. Compte-rendu de la conférence des présidents

### 14. Divers

## **Participants à l'Assemblée des délégués 2019**

### Délégués des sections :

Bâle : David LeClair, Mirjam Sahli  
Berne : Manuel Kuhn, Michael Meinen, Ingrid Schmanke  
Bienne : Sophie Laville, Beda Mast  
Genève : Nicolas Curti, Muriel Lopez Guérinel, Loïc Schneider  
Lucerne: Jonas Moosmann  
St-Gall : Manuel Becker, Oriana Kriszten, Rüdiger Schwedes  
Vaud : Daniel Margot, Daniel Spörri, Arnaud Stachnick  
Winterthur : Armon Stecher, Franziska van Ooyen  
Zurich : Hans-Peter Achberger, Jeannine Hirzel, Niklaus Kost, Andrea Kollé

### Comité central :

Beat Santschi (président central), Alain Pasquier, Daniel Schädeli, Matthias Walpen

### Secrétariat central :

Barbara Aeschbacher (secrétaire centrale), Johannes Knapp (secrétaire syndical), Patricia Bühler (assistante au secrétariat central), Laurent Mettraux (rédacteur pour la RMS)

### Invités :

Paola de Luca (SSPM), Felix Gass (CdG), Matthias Gautschi (Sonart), Ines Hübner (CdG), Pierre-Yves Maillard (USS), Nina Rindlisbacher (CSM), Noémi I. Robidas (HEMU), Jocelyn Rudasigwa (Sonart), Peter Schönenberger (SMM), Katrin Spelinova (RMS), Gilberte Werder (représentante des musiciens de divertissement)

## **Se sont excusés pour cette séance :**

### Comité central :

Cristian Vasile, David Acklin, David Schneebeli, Luca Borioli

### Invités :

Annette Dannecker (SSPM), Bruno Marty (SIG), Verena Fehr (section de Zurich), Isabelle Chassot (OFC), Pierre Dieckmann (traductrice), Cécile Drexel (SONART), Elisabeth Graf (Fédération suisse des artistes de scène), Stefano Kunz (CSM), Hans-Peter Völkle (ancien président de l'USDAM), Hans Läubli (Suisseculture), Salva Leutenegger (Fédération suisse des artistes de scène), Omri Ziegele, (Suisseculture), Danielle Nanchen (OFC), Edwin Nietlispach (organe de révision), Heinz Marti (ancien président central de l'USDAM), Bernhard Röthlisberger (suppléant CdG), Yolanda Schweri (CAST), Poto Wegener (Swissperform), Danièle Wüthrich (Swissperform), Irma Zemp (Comptable USDAM), Toni Krein (Orchester.ch)

## **Allocutions de bienvenue**

### **Beat Santschi, président central de l'USDAM**

Beat Santschi souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'Assemblée des délégués de l'USDAM.

### **Allocutions par Daniel Spörri, membre du comité central de la section de Vaud**

Daniel Spörri, secrétaire de la section de Vaud, souhaite la bienvenue aux délégués. Lausanne ne se trouve pas exactement au sommet de la géographie musicale du pays, et il se réjouit donc d'autant plus que l'AD de cette année se déroule à Lausanne. Il souligne en outre l'importance de se sentir soutenu par l'Union centrale, en particulier pour la sous-section de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) qui se trouve actuellement en cours de négociation d'une nouvelle convention collective de travail. La direction exécutive de l'OCL a soumis un projet de contrat au contenu plus proche des usages français. Parallèlement, ajoute Daniel Spörri, la direction n'a pas caché qu'elle estime se sentir entravée par la CCT actuelle, le partenariat social ne revêtant manifestement plus la même importance. Comme un changement de directeur exécutif est annoncé pour juillet 2020, les musiciens de l'OCL espèrent qu'une nouvelle CCT ne soit pas conclue auparavant de manière forcée. Avoir un syndicat solide derrière soi s'avère très important dans de pareilles conditions.

### **Pierre-Yves Maillard, président de l'USS**

Le premier des deux orateurs invités, le nouveau président de l'USS Pierre-Yves Maillard, salue les délégués de l'USDAM, qui est déjà depuis de nombreuses années une association membre de l'USS. Au quatrième jour de sa présidence de l'USS, il est venu honorer l'AD de l'USDAM de sa présence, un de ses tout premiers actes officiels dans sa nouvelle fonction. « Comment est-il possible que des musiciens possédant une formation si poussée doivent encore se battre pour avoir des salaires décentes ? », s'interroge-t-il, qualifiant cette situation d'anormale. L'exemple actuel de l'OCL démontre que le partenariat social ne va malheureusement pas de soi. Dans ce contexte, le président de l'USS estime que, dans les circonstances actuelles, une déclaration de force obligatoire générale ne serait pas idéale pour le secteur musical. Par contre, il suggère qu'une pression plus forte sur les instances publiques subventionneuses pourrait s'avérer efficace, notamment lorsque les représentants politiques sont susceptibles d'être sensibles aux revendications syndicales, ce qui reste le cas dans la majorité des villes culturelles. Pierre-Yves Maillard a par ailleurs proposé spontanément son aide pour intervenir en faveur des musiciens d'orchestre auprès d'autorités cantonales. Dans la suite de son allocution, il a résumé la situation actuelle des relations avec l'Union européenne, ainsi que leur répercussion sur la politique salariale suisse (dont les mesures de compensation). En dépit de bons résultats en ce qui concerne les garanties de stabilité salariale, il a toutefois qualifié d'inadmissible le fait que le pouvoir d'achat (ou salaire réel, c'est-à-dire la quantité de biens qu'un salarié peut acheter) ait baissé en 2017 et 2018, années de bonne conjoncture. Enfin, Pierre-Yves Maillard a exprimé sa satisfaction quant à la présence de l'USDAM au sein de l'USS. Après avoir remercié pour l'invitation, il quitte l'assemblée pour des raisons d'agenda.

### **Noémie L. Robidas, Directrice générale HEMU**

Egalement depuis peu en fonction (1er mars), la deuxième oratrice, Noémie L. Robidas, salue les délégués et les invités de l'AD. La nouvelle directrice générale de la Haute École de Musique (HEMU) et Conservatoire de Lausanne a abordé dans son discours passionné de nombreux points importants, parmi lesquels le fait que dans son pays, les musiciens d'orchestre professionnels ont l'obligation d'adhérer à l'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada. Au niveau pédagogique, il lui tient à cœur que les étudiants soient bien préparés pour aborder le milieu professionnel et la réalité du marché du travail, afin qu'au-delà de l'excellence exigée, ils puissent être également porteurs de projets. Mme Robidas espère que la recherche, inscrite dans les pratiques sur le terrain, prendra plus de place à l'HEMU. Elle invite les délégués de l'USDAM à faire part de leurs réflexions et constats sur les questions suivantes : Que manque-t-il dans la formation du point de vue du musicien d'orchestre ? Que devrait être la Haute école de musique de demain en relation avec les besoins des jeunes musiciens et ceux du milieu professionnel ? Elle souligne qu'elle se préoccupe d'établir un bon contact et qu'elle souhaite davantage d'estime et de reconnaissance pour les musicien(ne)s professionnel(le)s. La musique en tant que catégorie de métier devrait être davantage favorisée. Madame Noémie L. Robidas remercie pour l'invitation.

Le président central lit les noms des membres USDAM décédés l'année passée et demande aux personnes présentes de se lever afin d'honorer leur mémoire par une minute de silence.

Jeannine Hirzel propose d'intervertir les points 9 et 10 de l'ordre du jour, afin que le nouveau règlement des frais et de rémunération puisse être discuté avant que le budget ne soit approuvé.

Cette motion est acceptée.

### **1. Désignation de deux scrutateurs**

Daniel Spörri et David LeClair sont désignés à l'unanimité.

### **2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 22 juin 2018**

La secrétaire centrale s'excuse pour l'erreur dans la date (procès-verbal de la précédente AD) dans l'ordre du jour de la version française du dossier.

L'Assemblée des délégués prend acte du procès-verbal 2018 et l'approuve à l'unanimité. Le président central remercie les auteurs du procès-verbal.

### **3. Approbation des rapports d'activité**

La secrétaire générale rectifie la faute en page 22 de la version allemande du rapport d'activité de la section de Berne : le deuxième rapport n'est pas celui du co-président de la section, mais celui du président de l'association de l'Orchestre symphonique de Berne.

#### **Rapport du comité central et du secrétariat central**

Pas de remarques sur le rapport. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

#### **Rapport d'activité de la fondation USDAM pour la promotion et le soutien des musiciennes et musiciens professionnels**

Pas de remarques concernant le rapport. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

#### **Rapport d'activité des sections**

Les rapports des sections sont tour à tour approuvés à l'unanimité.

#### **Rapport d'activité du vice-président de la FIM**

Pas de question sur le rapport. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### **4. Tenue des comptes de l'USDAM**

#### **Comptes annuels 2018 de la caisse centrale**

Un commentaire à ce sujet, qui explique les principaux écarts par rapport au budget, a été joint à la documentation.

Les comptes annuels 2018 de la caisse centrale sont approuvés à l'unanimité.

#### **Comptes annuels 2018 de la caisse de décès**

Le président central explique que la caisse de décès, qui possède un nom particulier, a été pensée à l'origine pour le soutien des membres ou leur famille, afin de financer leurs obsèques. Cette caisse n'est cependant plus utilisée depuis des années. La recherche d'une nouvelle affectation se trouve dans la liste des affaires en suspens.

Pas d'autres questions. Les comptes annuels 2018 sont approuvés à l'unanimité.

#### **Comptes annuels 2018 du fonds de solidarité**

Le président explique que le fonds de solidarité sert à soutenir des actions syndicales. Pas de questions/remarques sur la tenue des comptes du fonds de solidarité. Les comptes annuels 2018 sont approuvés à l'unanimité.

#### **Rapport des vérificateurs 2018**

Pas de question ; le rapport des réviseurs est approuvé à l'unanimité.

## **Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)**

Comptes annuels 2018 et rapport des vérificateurs 2018

Pas de question ; l'assemblée prend acte des comptes annuels de la fondation et du rapport des réviseurs.

### **5. Rapport de la commission de gestion**

Le président central remercie les membres de la CdG, Felix Gass et Ines Hübner, pour leur grand engagement. Pas de question ; l'assemblée approuve à l'unanimité le rapport de la CdG, avec des remerciements.

### **6. Décharge au comité central et à la secrétaire centrale**

Décharge est accordée à l'unanimité au comité central et à la secrétaire centrale. Au nom du comité central et du secrétariat central, le président central remercie les délégués pour leur confiance.

### **7. Requêtes**

Aucune

### **8. Nominations – renouvellement des instances 2019/2020**

Bien que nous ne soyons pas dans une année d'élection, les nominations pour les élections au sein des instances pour 2020 sont déjà effectuées maintenant, afin de pouvoir encore apporter d'éventuels ajustements – comme demandé lors de la dernière AD.

**Représentants au comité directeur de la SIG** (*Election par l'Assemblée générale de la SIG en été 2020, ad pers., pour 2 ans*)

Beat Santschi, vice-président  
Barbara Aeschbacher  
Felix Gass  
Stéphane Gonties  
Mirjam Sahli  
Sebastian Schindler (nouveau)  
Catherine Suter

La section de Berne est quelque peu consternée de n'avoir pas été informée de la nomination de Sebastian Schindler, mais approuve cependant cette nomination.

### **Commission de répartition de la SIG**

Aucune nomination par l'USDAM n'est possible. Les votations ont lieu durant l'AG. Le siège au sein de la commission de répartition de la SIG ne se base pas sur une qualité de membre.

**Conseil consultatif du réseau « jeunes oreilles » (njo)** (Elu par le comité directeur du njo en 2020, pour 2 ans, ad pers.)

Matthijs Bunschoten est élu à l'unanimité.

Alain Pasquier – lui-même ancien conseiller consultatif du njo – fait remarquer que pour ce poste, une rotation tout les quatre ans serait souhaitable.

### **10. Règlement des frais et de rémunération**

Sur recommandation de la Commission de gestion, le règlement des frais et de rémunération est soumis à l'approbation de l'Assemblée des délégués. A cette occasion, le contenu en a également été révisé et restructuré.

Au début, il a été signalé au sein de l'assemblée que le présent règlement des frais et de rémunération ne couvre pas tout. Par exemple, la manière dont la journée de réunion de ce

jour, avec conférence des présidents, repas et Assemblée des délégués, doit être décomptée n'est pas claire (comment et pourquoi la durée du repas est-elle comptée ?).

***La section de Zurich présente la motion suivante concernant le règlement des frais et de rémunération :***

***Le règlement des frais et de rémunération actuel doit être maintenu. A côté du versement réalisé sur la base du règlement en vigueur, les versements hypothétiques selon le présent nouveau règlement ainsi que selon la proposition E présentée par la secrétaire générale pour le règlement des frais et de rémunération devront être inscrits dans un compte-témoin durant une année. Le but est de pouvoir comparer une année durant les montants induits par les différentes propositions et de pouvoir ainsi bénéficier d'une meilleure base pour une votation au sujet du règlement des frais et de rémunération. En outre, le règlement actuel doit être annexé et les modifications doivent être motivées.***

Hans-Peter Achberger justifie cela par le fait que la préparation du nouveau règlement des frais et de rémunération a pris beaucoup de temps et a nécessité beaucoup de ressources, car on a besoin d'une bonne solution, sur des bases solides. Il exprime de l'insécurité et de l'irritation en relation avec une demande faite en 2018 par l'OFC concernant la hauteur des frais et rémunération de l'USDAM, qui se situerait nettement en-dessus des frais des autres associations. Cela en particulier en relation avec le fait que le présent nouveau règlement repose apparemment sur une proposition qui a été, à brève échéance, introduite et approuvée lors de la dernière séance du comité central, mais qui n'aurait pas été entièrement évaluée lors de la séance. La secrétaire centrale s'est également distanciée du comité central par rapport à cette proposition et ce procédé de prise de décision. Tout cela a incité la section de Zurich à proposer cette motion, avec le but qu'il soit possible de voter dans une année sur un nouveau règlement des frais et de rémunération, étayé par des bases solides et évaluables pour les délégués.

Felix Gass relève que l'incitation de la Commission de gestion de faire adopter le règlement des frais et de rémunération par l'Assemblée des délégués ne doit pas signifier qu'il faille réduire les coûts des frais. Si les adaptations entraînent des coûts plus élevés, cela peut aussi indiquer que les indemnités des frais auraient été jusqu'à présent simplement trop faibles, car les frais ne reposent pas sur rien, mais représentent au contraire des frais effectifs. Il trouve qu'il ne devrait pas être voté sur la formulation précise et le contenu détaillé du règlement des frais et de rémunération et exprime son étonnement sur la manière de procéder. D'un point de vue purement organisationnel et structurel, il n'est pas logique que le comité central n'aie ici aucun pouvoir discrétionnaire et que la proposition puisse être remise en question de cette manière. Il est d'avis que le nouveau règlement des frais et de rémunération peut en principe être approuvé, si aucun point important ne doit être corrigé. Dans le cas contraire, ce serait maintenant le moment de déposer des motions pour des modifications concrètes. Dans les faits, il n'attend pas grand-chose d'un renvoi d'une année de la votation sur le règlement. Le comité central ne sera guère plus unanime dans une année concernant les points de divergences.

Ingrid Schmanke fait remarquer qu'il ne s'agit pas seulement de dépenses liées aux frais, mais aussi de rémunérations pour des séances, etc. C'est un devoir pour une association de maintenir ces dépenses le plus bas possible. Il y a des nouveaux membres qui ne sont pas en mesure de régler la cotisation annuelle.

Selon David LeClair, il manque une possibilité de comparer afin de pouvoir se former une opinion ainsi qu'une comparaison avec le règlement actuel. Cette opinion est également partagée par d'autres délégués.

La secrétaire centrale explique comment sont apparues les modifications dans le nouveau règlement des frais et de rémunération : ces dernières années, la commission de gestion avait encouragé à ce que le règlement des frais et de rémunération soit validé par l'AD, qu'en outre plusieurs points soient définis plus clairement et qu'une nouvelle organisation structurelle, en particulier une répartition en remboursements de frais, rémunérations et remboursements de dépenses, soit effectuée. Les remboursements de frais effectifs, tels que les repas et le déplacement sont à mentionner séparément dans une première partie, les rémunérations pour la participation aux séances à régler dans une seconde partie, et le remboursement des autres

dépenses, qui ont été préfinancées, dans une troisième partie. A la suite de cette nouvelle répartition, le temps de déplacement et le temps de séance ont été séparés et il fallait trouver de nouvelles approches à cette fin. De même, il y a eu des changements concernant les frais de restauration.

Le président central admet que dans les faits, il est difficile de comprendre les modifications sans une comparaison de l'ancien et du nouveau règlement des frais et de rémunération. Les principales modifications sont, comme déjà communiqué, de nature structurelle. Les tarifs pour les séances du comité central et les indemnités journalières ont aussi été modifiés. Le montant n'est pas simplement plus élevé. Lors du temps de déplacement, par exemple, une grandeur flexible a été introduite. Par principe, les effets sont visibles chaque année dans les comptes et le budget.

La section de Berne recommande de suivre la motion de la section de Zurich et de différer d'une année le règlement des frais et de rémunération. De plus, l'actuel règlement doit être mis à disposition des membres.

Felix Gass réaffirme qu'on devrait en fait avoir confiance dans le CC, et dans le fait que le règlement des frais et de rémunération aurait été soigneusement élaboré. En ce qui le concerne, il a cette pleine confiance. Si certains aspects concernant le contenu devaient faire débat, des amendements, sur lesquels l'AD pourrait voter, peuvent être déposés maintenant.

Ingrid Schmanke remarque que si elle devait avoir le sentiment que tous les membres du comité central et également la secrétaire centrale ne soutiennent pas à cent pour cent ce règlement, elle n'aurait alors pas vraiment totalement confiance dans le comité central. C'est pour cela qu'il ne s'agit pas pour elle de modifier des points particuliers, mais d'une réflexion fondamentale.

David LeClair indique à ce sujet qu'il existe justement une motion de la section de Zurich, et qu'on doit voter sur elle.

Hans-Peter Achberger est d'accord avec Felix Gass sur le principe qu'on devrait avoir confiance dans les décisions du comité central. Cela soulève cependant des questions et cela irrite lorsqu'on doit lire dans un procès-verbal du comité central que lors du point de l'ordre du jour consacré au règlement des frais et de rémunération, un membre du comité se lève et quitte la séance en signe de protestation. Et cela l'irrite encore plus lorsque la secrétaire centrale se distancie visiblement de la procédure et de la décision. Il ne veut pas prendre position sur tout cela et ne connaît pas la discussion sur ce sujet, mais ne peut cependant pas approuver un tel règlement avec bonne conscience, et c'est la raison pour laquelle il y a cette motion de la section de Zurich, que Hans-Peter Achberger cite alors à nouveau.

Le président central signale à ce sujet que la secrétaire centrale ne possède qu'une voix consultative lors des séances du comité central et que c'est celui-ci qui est l'organe de décision. La proposition E formulée par la secrétaire générale, destinée à entrer maintenant dans le compte-témoin, n'est pas une proposition adoptée par le comité. En raison des changements structurels, il a montré dans de nombreux cas une réduction significative par rapport aux indemnités actuelles. C'est pour cela que des modifications ont été effectuées à cette proposition E à l'occasion de la dernière séance du comité central. Celles-ci sont la base du présent nouveau règlement et ont été adoptées par le comité central. Par ailleurs, la révision du règlement n'est pas un exercice d'économies. Il demande à Hans-Peter Achberger de justifier la raison pour laquelle il veut intégrer cette proposition E, qui provient de la secrétaire générale et non du comité central, dans le compte-témoin.

Hans-Peter Achberger explique que tous auront pu suivre l'histoire par la lecture des procès-verbaux du CC. La proposition E était l'essai de la secrétaire centrale de résumer les opinions formulées jusque-là et de les présenter, avec les coûts, au comité central. Le comité central n'a pas pu par la suite se mettre d'accord et cela a ensuite généré, à partir de cela, une nouvelle proposition ad hoc – le présent règlement, précisément. La secrétaire générale s'est distanciée de celui-ci et de la façon de procéder à ce sujet. Cela l'irrite, car pour lui la secrétaire générale possède une fonction déterminante dans cette Union et il devrait pouvoir avoir également confiance dans cette fonction. C'est pour cela qu'il pense que le plus simple et

le plus instructif serait de prendre compte dans un compte-témoin, durant une année, aussi bien la présente proposition qu'également celle de la secrétaire générale.

Ines Hübner demande à quel procès-verbal du comité central se réfère Hans-Peter Achberger – apparemment à celui de la 3<sup>ème</sup> séance de 2019 du comité central, pour laquelle aucun procès-verbal n'est cependant disponible pour l'instant, du moins pas pour elle.

Le président central confirme que le procès-verbal de cette séance n'est pas encore prêt et en conséquence pas encore envoyé.

Hans-Peter Achberger explique qu'il se réfère effectivement à cette séance et qu'il a été informé à ce sujet par le fait que la section de Zurich possède un représentant dans le comité central.

Ines Hübner et Franziska van Oyen constatent avec irritation que la section de Zurich dispose manifestement de plus d'informations que les autres sections.

Felix Gass signale là-dessus que structurellement on doit s'en tenir aux décisions de l'ensemble du comité, que celles-ci soient justifiées ou non – et cela, même si tel ou tel membre ne devait pas être d'accord avec les décisions. Il n'est pas possible d'obtenir l'unanimité dans toutes les décisions du comité.

Jeanine Hirzel aimerait savoir si la secrétaire centrale a contribué à la présente proposition.

La secrétaire centrale explique que la présente proposition a été élaborée ad hoc lors de la séance, en se basant sur sa proposition E, mais différant de celle-ci sur quelques points. La présente proposition n'avait pas, à ce moment-là, été entièrement calculée.

Le président central expose qu'il a proposé les calculs des modèles et qu'il les a développés le premier. Dans la proposition E de la secrétaire centrale, on peut constater une réduction sensible des indemnités des frais dans de nombreuses catégories de séances – en particulier pour celles qui se produiraient le plus souvent. Lui-même, respectivement le comité, ne sont pas de l'avis que la révision de ce règlement devrait avoir comme but de mener à bien un exercice d'économie. Au contraire, les représentants, qui travaillent bénévolement, devraient recevoir des indemnités équitables.

A la demande expresse de l'assemblée, les membres présents du comité central s'expriment individuellement et brièvement sur ce thème : en principe, si la motion de la section de Zurich était adoptée, cela ne poserait aucun problème. Cela montre qu'il y a des points qui ne sont pas clairs. Il est proposé qu'à l'avenir les discussions sensibles soient éventuellement communiquées suffisamment à l'avance au travers d'une consultation. Il est également visible que l'actuel règlement des frais et de rémunération n'est pas très connu parmi les membres.

La motion de la section de Zurich est votée. La motion est approuvée avec 4 abstentions.

## **9. Budget 2019**

Le commentaire sur le budget 2019 de la caisse centrale de l'USDAM est à disposition.

Pas de question ou de remarque de l'assemblée sur le budget de la caisse centrale. Le budget 2019 est approuvé. 1 abstention.

## **11. Good Governance Adoption des lignes directrices**

Lors d'un court commentaire, Hans-Peter Achberger souligne la signification du document comportant plusieurs aspects pour le travail des organes internes de l'Union : la préservation et l'augmentation de l'efficacité, des procédures et des circuits de décision clairs, et aussi une répartition régulée des compétences. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas, dans ces maximes, d'articles juridiques, qui pourraient avoir un caractère contraignant, mais plutôt de lignes directrices.

Hans-Peter Achberger remercie de leur collaboration au sein de la section vaudoise, avec François Dinkel, de la section de Bienne avec Beda Mast, de la section de Berne avec Ingrid



Schmanke et Felix Gass de la section de Saint-Gall et de la CdG, et enfin de David Acklin pour une révision sur mandat du comité central.

Aucune discussion ni objection concernant ces lignes directrices. Les maximes de bonne gouvernance sont acceptées avec deux abstentions.

## **12. Compte-rendu de la requête de l'AD 2018**

La requête sollicitait la création d'un groupe de travail pour l'évaluation et le développement de modèles possibles de secrétariat suprarégional ou pour toute la Suisse. Hans-Peter Achberger et Johannes Knapp relèvent que ce groupe de travail a été formé et a entretemps progressé dans son travail. Il est apparu qu'en fait une plateforme salariale suprarégionale pour l'AVS était bien plus souhaitée qu'un secrétariat. Trois scénarios ont entretemps émergé : la création d'une plateforme salariale en collaboration étroite avec un des secrétariats USDAM encore existants ; la création par l'USDAM de sa propre plateforme salariale, cette variante étant liée à un travail considérable et à un certain risque entrepreneurial, et de plus la forme juridique de l'association ne suffit sans doute pas pour cela ; la recherche de coopération avec une organisation déjà existante dans ce domaine. Peut-être peut-on aussi trouver dans ce contexte un but pour l'utilisation de la caisse de décès.

## **13. Compte-rendu de la conférence des présidents**

Le président central donne un court compte-rendu de la précédente Conférence des présidents. Elle a été principalement dédiée aux récentes initiatives de l'USDAM en faveur d'un ancrage plus solide du tarif minimal dans le soutien culturel par le secteur public. Les participants ont abordé minutieusement le modèle de promotion d'orchestre du canton de Bâle-Ville, qui est entré en vigueur en 2017. En relation avec cette sensibilisation au tarif, il a été décidé de former un groupe de travail, qui s'occupera d'élaborer un nouveau tarif pour les engagements qui n'étaient pas inclus dans le tarif actuel (valable en fait uniquement pour les musiciens supplémentaires).

Il a en outre été constaté que le contrat tarifaire entre l'USDAM et orchester.ch concernant les tarifs des musiciens supplémentaires ne serait pas respecté partout ni dans tous les détails. Par conséquent, il a été décidé d'analyser de plus près cette situation chez les orchestres. Un tel inventaire serait décisif afin de pouvoir aborder correctement la problématique. De plus, il s'est avéré que les règles pour une accréditation des musiciens supplémentaires sont disparates au sein des orchestres. Ici aussi, il a été décidé de mener une enquête. Comme quatrième et dernier point, le thème des stagiaires et des étudiants a été à nouveau soulevé. Dans ce cas également, la collecte des données sera continuée, en se basant sur le dernier sondage.

De bonnes nouvelles en provenance du MKW peuvent être annoncées : après sept ans, une réduction des salaires a pu être annulée.

## **14. Divers**

Hans-Peter Achberger demande au nom de la section de Zurich une répartition détaillée des coûts pour l'USDAM, concernant le siège au présidium de la FIM par le président central de l'USDAM. Alain Pasquier demande à la section de s'adresser directement au secrétariat central avec une demande écrite en ce sens.

David LeClair signale le fait que des instructions internes à l'orchestre ont été produites pour l'Orchestre Symphonique de Bâle ; elle règle les responsabilités du comité de l'orchestre. Il est suggéré qu'un échange ait lieu à ce sujet entre les sections. Ces instructions seront transmises à toutes les sections par la secrétaire centrale.

Sophie Laville recommande d'ouvrir un groupe supplémentaire sur Facebook pour les échanges au sein de l'USDAM.

Beat Santschi prend congé des participants et leur souhaite à tous un bon retour.

L'Assemblée des délégués se termine à 16h10

Pour le procès-verbal :

Barbara Aeschbacher  
Secrétaire centrale

Patricia Bühler  
Administration

**Publication :**

Le présent procès-verbal sera publié sur le site Internet de l'USDAM et peut également être consulté au secrétariat central. Ces possibilités seront mentionnées dans l'édition de septembre 2019 de la RMS.

**Recours :**

Un sixième de tous les membres peut faire opposition aux décisions de cette Assemblée ordinaire des délégués d'ici au 31 octobre 2019 (soit d'ici à la fin du mois suivant la publication) et demander une consultation de la base (art. 20 des statuts de l'USDAM du 15 juillet 1998 / révision du 3 avril 2007).